

COLLECTIVITÉ
COURCELLES-SAPICOURTArrondissement de Reims
Canton de Fismes-Montagne de
ReimsExtrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du vendredi 22 septembre 2017.

Par suite d'une convocation en date du 7 septembre 2017, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

Nombre de conseillers :

en exercice	11	Présents : Jean MICHEL, Thierry PROLA, Maurice ENGELMANN, Grégoire MAZZINI, Gérald MABILE.
présents	6	Absents excusés : Michel BACARISSE, Jacky LESUEUR, Xavier CULEUX qui donne pouvoir à Jean MICHEL, Philippe LEVEAUX qui donne pouvoir à Gérald MABILE, Pierre CARRE qui donne pouvoir à Patrick DAHLEM.
votants	9	Secrétaire de séance : Jean MICHEL.
Délibération n°	22/2017	

Objet : VIREMENT DE CREDITS - Régularisation taxe additionnelle foncier et DGF sur 2015.

Monsieur le maire informe le conseil municipal sur la demande de la Trésorerie d'Hermonville pour une régularisation de titres de recette sur l'année 2015, actuellement en compte d'attente. Il s'agit de l'annulation partielle du titre n°19/2015 correspondant à la taxe additionnelle foncier non bâti émis en trop pour la somme de 100 € et l'annulation partielle du titre n°8/2015 correspondant à la DGF émis en trop pour la somme de 360 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE le virement de crédits suivant :

Du chapitre 022 la somme de 460 euros

Au compte 673 la somme de 460 euros

CHARGE le maire de procéder à ce virement et à la régularisation demandée.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Courcelles-Sapicourt, le 22 septembre 2017 Le Maire,

Patrick DAHLEM



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte
compte-tenu de son envoi à la Sous-préfecture de Reims
le 25 septembre 2017 et de sa publication le 25 septembre 2017